

## CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT (CIDE)

Ligue  
des **droits de  
l'Homme**  
FONDÉE EN 1888



20 novembre 1989, 33 ans après :  
Et si on parlait du projet de contrôle, de  
formatage et de militarisation de la jeunesse ?

### LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL



#### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

*Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de 18 ans...*

#### ARTICLE 12 :

*L'enfant a le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité...*

#### ARTICLE 13 :

*L'enfant a droit à la liberté d'expression...*

#### ARTICLE 29 :

*L'éducation de l'enfant doit viser à favoriser le développement de sa personnalité (...), à lui inculquer le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales...*

#### ARTICLE 31 :

*L'enfant a le droit au repos et aux loisirs, le droit de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge et de participer librement à la vie culturelle et artistique.*

#### ARTICLE 37 :

*Nul enfant ne doit être privé de liberté...*



Décider collectivement  
Prendre des responsabilités  
Participer  
Débattre  
Démocratie  
Laïcité  
Citoyenneté  
Ecouter  
Echanger  
Choisir Faire  
Expérimenter S'engager  
S'émanciper

## REJOIGNEZ-NOUS !

Avec ses 300 sections, la LDH est présente partout en France métropolitaine et en Outre-mer.  
Vous aussi, participez à la défense des droits de toutes et tous, rejoignez-nous ! Vous pourrez participer à l'organisation d'événements publics, à la tenue de permanences d'accès aux droits ou à l'un de nos observatoires des libertés, à des interventions scolaires pour sensibiliser les plus jeunes, ou encore faire connaître les positions de la LDH sur les réseaux sociaux...  
Pour adhérer à la LDH allez sur notre site.

## POURTANT EN FRANCE ACTUELLEMENT :

- Le SNU est mis en œuvre, pour des jeunes de 15 à 17 ans, dans un cadre et une logique militariste.
- Ce caractère militariste se manifeste de différentes façons : la moitié de l'encadrement est constitué par des militaires ; la levée du drapeau ; l'uniforme, le réveil à 6h00 et l'« extinction des feux » à 22h30...
- Cette logique propre au SNU ne permet pas de construire un espace de réflexion collectif autour des enjeux de « citoyenneté » : comprendre le monde qui nous entoure et renforcer les capacités des jeunes à être acteurs de changement.
- Le SNU est un gouffre financier qui va absorber des moyens très importants au détriment d'une politique globale de la jeunesse.

**Le SNU, tel qu'il est conçu actuellement, est un programme foncièrement réactionnaire.**

## QUE FAIRE ?

- Mobilisons-nous avec les associations et avec les syndicats pour construire un front d'opposition fort à l'actuel SNU.
- Soutenons les initiatives propres à développer une véritable mixité sociale entre les jeunes par des expériences collectives relevant de l'éducation populaire.
- Promouvons les actions et les temps qui permettent aux jeunes, sur la base du volontariat, de prendre soin de la planète et des personnes les plus vulnérables, de développer l'esprit critique dans tous les domaines, de renforcer la solidarité internationale et la compréhension du monde.



**LdH — Ligue des droits de l'Homme**

138 rue Marcadet — 75018 Paris

Tél. 01 56 55 51 00 — Fax 01 42 55 51 21

ldh@ldh-france.org — [www.ldh-france.org](http://www.ldh-france.org)

Votre section locale :